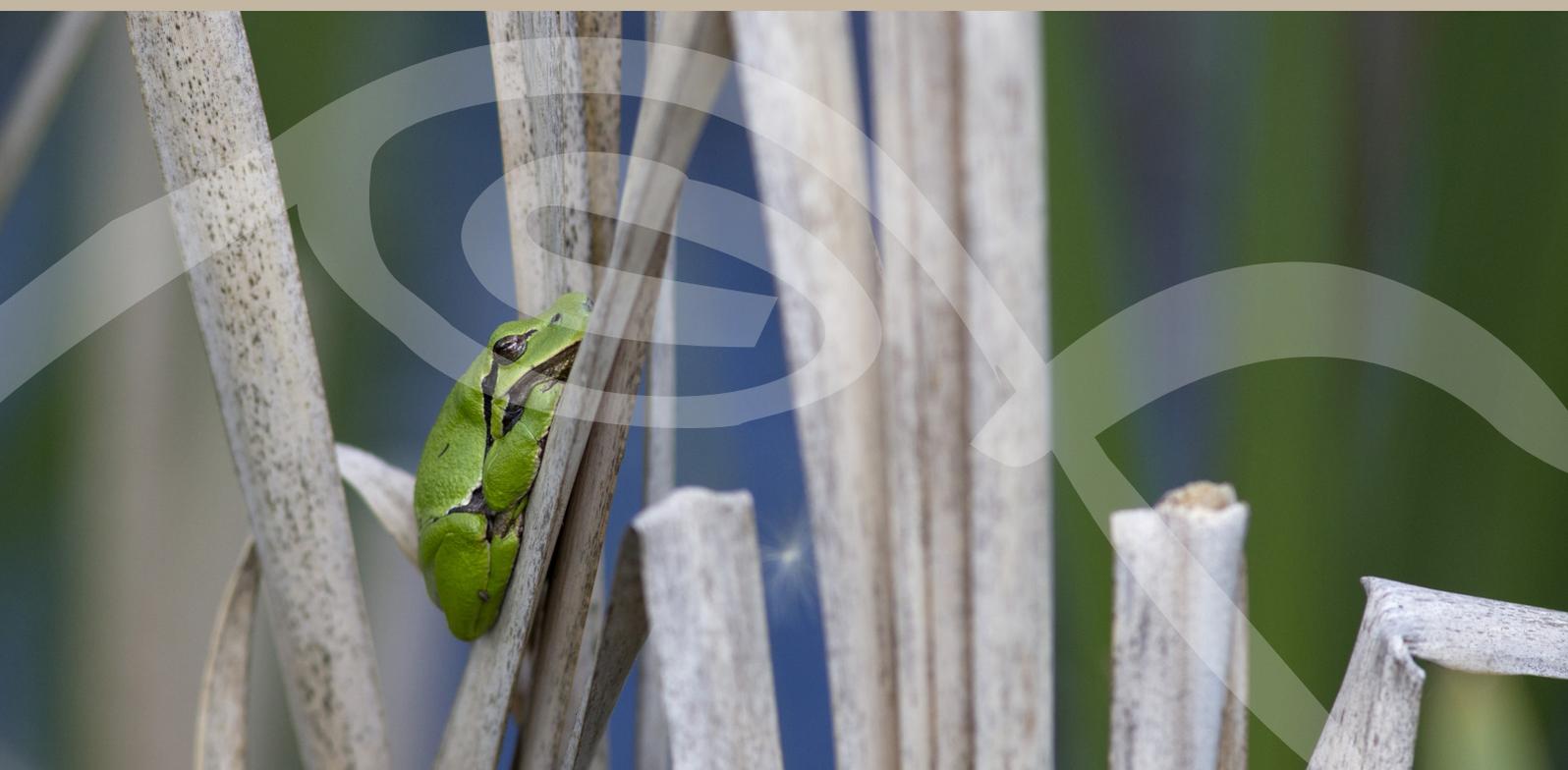




APPEL À PROJET

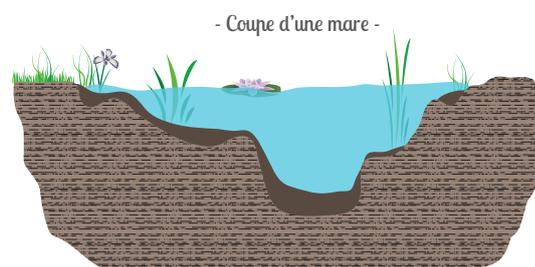
RESTAURATION DE MARES DANS LES COMBRAILLES





Qu'est-ce qu'une mare ?

Une mare est définie comme « **une petite étendue d'eau stagnante, dans une dépression naturelle ou artificielle, de faible profondeur** ». Elle mesure au maximum 5000 m² et fait moins de 2 mètres de profondeur. La taille, la profondeur, l'endroit où elle se trouve, l'origine de l'eau, l'entretien qui lui est apporté, le profil des berges... sont autant de critères différents qui font que **chaque mare possède ses propres caractéristiques**, et qu'aucun de ces trous d'eau ne ressemble à un autre ! C'est aussi ce qui en fait un milieu très intéressant et très fragile où la vie foisonne : ce sont des milieux abritant une biodiversité riche et variée ! **Intégrées à nos paysages, elles font également partie de notre identité patrimoniale.**



NOTRE PROJET : RECENSER 20 MARES NÉCESSITANT DES TRAVAUX DE RESTAURATION DANS LES COMBRAILLES !

Le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne souhaite réhabiliter une vingtaine de mares dans les Combrailles !



Dans les villages, les mares faisaient partie de la vie quotidienne : installées sur les places, elles servaient par exemple de réserve en cas d'incendie. Dans les campagnes, elles étaient de précieux soutiens pour les agriculteurs en leur permettant d'abreuver leurs animaux ! Depuis l'arrivée de l'eau courante, ces usages disparaissent. **Beaucoup de mares sont aujourd'hui dégradées** (bouchées, encombrées de débris) ou tout simplement laissées à l'abandon.

Le CEN Auvergne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne lancent un **appel à projet pour rénover ces mares** : une réelle occasion pour les communes de **préserver la biodiversité et d'améliorer leur cadre de vie !**

LE DÉROULÉ DU PROJET

Le projet « Mares des Combrailles » se déroule en plusieurs phases :

- Été 2018 : contact des communes concernées par l'appel à projet pour faire remonter les informations. **DATE LIMITE DE RÉPONSE : VENDREDI 31 AOÛT.**
- Automne - hiver 2018 :
 - visites de terrain pour identifier les mares recensées,
 - sélection des sites répondant aux critères du projet,
 - planification des actions de restauration.
- Année 2019 : réalisation des travaux sur les 20 sites identifiés.

Exemples de conseils et de travaux :

- Recreuser une mare qui se serait comblée
- Débroussailler la végétation envahissante
- Améliorer les conditions d'accès pour le bétail et éviter le piétinement
- Donner des conseils d'entretien (sans forcément de travaux)



Vous avez une mare dégradée (comblée, abandonnée ou en mauvais état) sur votre commune et vous souhaitez qu'elle soit restaurée ? Contactez-nous !

Conditions de financement

- Le financement est pris en charge à 80 % par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne .
- Les communes n'ont rien à déboursier : elles peuvent mettre à disposition du matériel pour appuyer l'intervention des agents du CEN Auvergne.
- Le CEN Auvergne s'occupe du reste des charges : une simple convention est à signer pour pérenniser l'action.

Retour d'expérience

RESTAURATION DES MARES DU PLATEAU DE CHALET (CANTAL)



Identifiées dès 2005 comme un site majeur pour sa biodiversité (*présence du Triton crêté et de la Rainette arboricole notamment*) et devant leur manque d'entretien, les mares de Chalet font l'objet, depuis 2008, d'une convention entre le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne et la Commune de Massiac permettant leur préservation.

Depuis, les actions principales ont porté sur le curage de la mare et l'entretien de la végétation, la réalisation d'animations et le suivi des amphibiens. Elles permettent d'atteindre les objectifs fixés par le plan de gestion, à savoir le maintien des milieux humides et l'intégration du site au niveau social. En effet, les habitants du plateau de Chalet sont très attachés à leur mare et font partie des premiers bénévoles pour la réalisation de chantiers bénévoles !

Contacts : Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne

Romain Legrand
Chargé de mission

Tél. 04 73 63 26 02 | Courriel : romain.legrand@cen-auvergne.fr

Vincent Legé
Chargé d'études

Tél. 09 70 75 04 90 | Courriel : vincent.lege@cen-auvergne.fr



 Conservatoire
d'espaces naturels
Auvergne



www.cen-auvergne.fr

RESTONS CONNECTÉS !



@CENAuvergne

LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS D'AUVERGNE : LES CHIFFRES-CLÉS

**1533 HECTARES POUR 212
SITES** préservés par le Conservatoire
d'espaces naturels d'Auvergne

29 SALARIÉS

épaulés par le conseil d'administration et le conseil
scientifique

90 AGRICULTEURS

engagés auprès du Conservatoire d'espaces
naturels d'Auvergne

270 ADHÉRENTS, DONT 30

communes ou communautés de communes

1200 PARTICIPANTS POUR 100

interventions : animations, chantiers bénévoles,
formations, etc.

100 BÉNÉVOLES RÉGULIERS

aidant l'équipe salariée sur des points particuliers

NOTRE MISSION DE PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS

Les actions du Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne, association à but non lucratif, couvrent l'ensemble des zones naturelles des quatre départements : tourbières et forêts de montagne, rives de l'Allier et de la Loire, marais de plaine, coteaux secs à orchidées, vergers, paysages d'Auvergne, etc.

De très nombreux partenaires publics et privés font confiance au Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne. Ils rejoignent ainsi les centaines d'Auvergnats engagés auprès de l'association pour préserver le patrimoine naturel de notre région.



Siège : Moulin de la Croûte - Rue Léon Versepuy

63200 RIOM - Tél. 04 73 63 18 27 - Courriel : contact@cen-auvergne.fr

Antenne Haute-Loire : Le Bourg - 43230 CHAVANCIAC-LAFAYETTE - Tél. 04 71 74 62 21

Antenne Cantal : 8 rue des écoles - 15170 NEUSSARGUES-EN-PINATELLE - Tél. 04 71 20 77 20

Avec le soutien de



Établissement public du ministère
chargé du développement durable